

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à Besançon en 2004 - Modificatif à la délibération du 22 septembre 2005

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Au cours de la séance du 22 septembre 2005, le rapport annuel vous a été présenté sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets -Année 2004- établi conformément à l'article L 2224-5 (§5) du Code Général des Collectivités Territoriales et au Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Une erreur a été constatée dans les tableaux relatifs aux aides financières perçues par le Budget Annexe des Déchets. Les rectifications apportées ne modifient pas le sens du contenu de ce rapport.

Ces tableaux ont été modifiés comme suit :

4 - Les recettes résultant de la collecte sélective

4.2 - Soutiens et aides de Eco-Emballages

Soutiens valorisation matière (collecte sélective et recyclage) :

Fraction (matière)	Gisement	Production	Performance kg/hab./an	Soutien
EMR	3 767,46 t	1 361,5 t	12,2	406 444,18 €
ELA		53,9 t		12 409,00 €
BBFP	2 590,13 t	212,8 t	1,8	46 035,03 €
Verre AV	5 297,99 t	2 825,1 t	24,0	10 942,73 €
Majoration habitat vertical				15 108,70 €
Sous-total collecte sélective				490 939,64 €
Acier sur mâchefers	1 412,80 t	1 259,5 t	10,7	14 483,94 €
Aluminium sur mâchefers	141,28 t	49,6 t	0,4	3 784,25 €
Sous-total métaux sur mâchefers				18 268,19 €

Soutiens valorisation énergétique (incinération avec récupération d'énergie) :

Fraction (matière)	Gisement	Tonnes valorisées	Soutien
Aluminium	141,28 t	34,8 t	1 203,50 €
Papier/carton	3 767,46 t	2 314,7 t	68 688,83 €
Plastiques	2 590,13 t	2 345,5 t	30 105,10 €
Sous-total valorisation énergétique			99 997,43 €

Total des aides et soutiens à la valorisation «ECO EMBALLAGES»	608 305,26 €
---	---------------------

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette modification.

«M. Patrick BOURQUE : Même si cela n'est pas le sujet de ce rapport, je souhaiterais profiter rapidement de cette délibération concernant les déchets pour relever que depuis le début de ce mois, tout Besançon trie ses déchets et que ceci est tout de même l'aboutissement de six années de travail intense du service.

M. LE MAIRE : Tu as raison de le souligner Patrick.

M. Jean ROSSELOT : Sans rallonger, c'est toujours la même chose, c'est le coup de la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine. Je dirai qu'on ne peut pas être très fier de notre état d'avancement du traitement et de l'élimination des déchets. Nombre de collectivités, elles, ont le bac comme le nôtre, le bac jaune mais récupèrent des plastiques que nous nous mettons dans le bac gris et nous accusons de ce fait...

M. LE MAIRE : Tu te trompes parce que les plastiques ce n'est pas dans le bac gris.

M. Jean ROSSELOT : Si justement.

M. LE MAIRE : Alors à mon avis tu tries mal déjà.

M. Jean ROSSELOT : Votre Adjoint me l'a répété l'autre jour, les plastiques souillés c'est dans le bac gris.

M. LE MAIRE : Ceux-là, bien sûr, mais pas les autres.

M. Jean ROSSELOT : Il n'y a pas que des bouteilles de Vittel, il y a des bouteilles d'huile, des pots de crèmes, des pots de yaourt. Et nombre de collectivités ont un traitement spécial pour ces plastiques-là. Donc on peut se féliciter de trier, on accuse néanmoins un sacré retard. C'est tout ce que j'avais à dire. Ça se rattrape, on le constate mais il n'y a pas de quoi s'en glorifier. On n'est pas bon comme dirait Bernard LAMBERT. On s'améliore, n'est-ce pas, on s'améliore !

M. LE MAIRE : De toute façon, on a bien compris, mon Cher Jean qu'ici, à part toi et tes amis, il n'y a pas beaucoup de monde qui est bon.

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est pas ce que je veux dire.

M. LE MAIRE : Si, si, c'est ce que tu veux dire.

M. Patrick BOURQUE : Je voudrais simplement que vous me citiez des collectivités qui trient les pots de yaourt.

M. LE MAIRE : Réponds à la question qu'il te pose.

M. Jean ROSSELOT : On ne traite pas les yaourts Sveltesse et les yaourts...

M. LE MAIRE : En tout cas tu fais comme moi, tu n'en manges pas beaucoup de yaourts Sveltesse !

M. Jean ROSSELOT : ... les plastiques souillés mais vous allez dans le département du Jura et vous en trouverez, et même dans la communauté du Larmont...

M. Patrick BOURQUE : Je crois que ça n'existe pas.

M. Jean ROSSELOT : Mais bien sûr que si !

M. LE MAIRE : Une question a été posée par Patrick BOURQUE, je te saurai gré effectivement de lui indiquer où l'on trie les pots de yaourt qu'il puisse aller voir car cela nous intéresse. Maintenant je fais

appel à votre responsabilité d'élu, il reste encore 70 points à examiner et je souhaiterais qu'on avance. Parler pour parler c'est bien mais enfin...

M. Pascal BONNET : Je serai rapide...

M. LE MAIRE : Prenez votre temps, je suis habitué aux séances de nuit et je peux aller jusqu'à 4 heures du matin si vous le voulez, ça ne me pose aucun problème !

M. Pascal BONNET : Je rejoins Patrick BOURQUE sur le fait qu'en effet le service a été extrêmement rapide et efficace dans le contexte politique connu mais je rejoins Jean ROSSELOT sur le fait que la Ville de Besançon s'est mise tardivement au tri, à la fin du mandat précédent, alors que d'autres villes ont été beaucoup plus précoces, et que tout n'est pas réglé, loin de là.

M. LE MAIRE : Ça veut donc dire que c'est cette équipe-là qui a accéléré. Donc c'est un satisfecit pour notre équipe, je t'en remercie Pascal».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter cette modification.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.